

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 octobre 2024
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 8 octobre 2024, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris dans la plus grande urgence à la suite d'une série d'attaques perpétrées contre l'État d'Israël par les supplétifs de l'Iran dans la région au cours des derniers jours, toutes orchestrées par le régime iranien. L'Iran s'est publiquement fixé pour objectif de détruire l'État d'Israël et agit en conséquence. Cela fait maintenant un an qu'Israël doit faire face à des attaques sur sept fronts, lancées par l'Iran et ses supplétifs. Ces attaques constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international et une grande menace pour la paix et la sécurité internationales.

Le 22 septembre 2024, les Forces de défense israéliennes ont intercepté deux missiles de croisière et deux drones lancés depuis l'Iraq en direction du territoire israélien. Puis, le 25 septembre 2024, plusieurs drones qui s'approchaient du territoire israélien par l'est ont été détectés. Un navire des Forces de défense israéliennes a intercepté un des drones, tandis qu'un autre a touché le port d'Eilat, sur la mer Rouge, causant des dégâts et blessant deux personnes. La milice pro-iranienne « Résistance islamique en Iraq » a revendiqué ces attaques. Le 3 octobre, deux drones chargés d'explosifs ont été lancés depuis l'Iraq. L'un a été intercepté par la défense aérienne et l'autre a touché une base militaire dans le nord d'Israël, causant la mort de deux soldats et en blessant 24.

Ce n'est pas la première fois que les milices chiïtes soutenues par l'Iran en Iraq s'en prennent à Israël. Au cours des derniers mois, ces milices ont lancé vers Israël des dizaines de drones et de missiles de croisière qui leur ont été fournis par l'Iran. Ce faisant, l'Iran viole de manière flagrante les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution [1546 \(2004\)](#), dans laquelle le Conseil a lancé un appel aux États Membres pour qu'ils empêchent le transit de terroristes à destination ou en provenance de l'Iraq, celui d'armes destinées à des terroristes et les opérations de financement à l'appui des terroristes.

Parallèlement, les houthistes du Yémen, agissant sous la houlette de l'Iran, continuent de prendre Israël pour cible. Ainsi, le 27 septembre 2024, ils ont revendiqué le tir d'un missile balistique en direction d'Israël, missile qui a été intercepté par les Forces de défense israéliennes. Un autre missile a été tiré le 28 septembre ; il a également été abattu par la défense aérienne à l'extérieur des frontières israéliennes. Le chef des houthistes a déclaré que ce tir avait été orienté et programmé de façon qu'il coïncide avec l'atterrissage en Israël du Premier Ministre



Benjamin Netanyahu, qui revenait de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale à New York.

Les houthistes ont revendiqué une autre attaque le 3 octobre, lorsque deux drones ont été lancés depuis le Yémen vers le littoral israélien, à proximité de la ville de Bat Yam, dans le centre d'Israël. L'un des drones a été intercepté par l'armée de l'air israélienne, tandis que l'autre a explosé dans un espace découvert.

Les houthistes ont tiré plus de 220 missiles balistiques, missiles de croisière et drones sur Israël au cours de l'année écoulée. Comme je l'ai indiqué dans la précédente lettre que j'ai adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité, l'Iran continue de violer ses obligations internationales, comme en témoigne la prolifération des lanceurs – missiles et drones aériens – fournis aux houthistes, qui constitue également une violation de la résolution [2216 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.

L'Iran continue également de faire fi d'autres résolutions du Conseil, notamment la résolution [1701 \(2006\)](#). Tout récemment, au cours d'une conférence de presse tenue à New York le 25 septembre, le Ministre iranien des affaires étrangères, Araghchi, répondant à une question sur la fourniture d'armes de pointe au Hezbollah, a admis que l'Iran avait toujours dit qu'il soutenait ce mouvement dans sa juste action visant à défendre le Liban contre les atrocités d'Israël et contre son occupation, reconnaissant ainsi ouvertement la violation de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité par l'Iran. Ce soutien de l'Iran s'est traduit par l'utilisation incessante, par le Hezbollah, de roquettes, de drones et de missiles antichars lors des attaques qu'il mène contre les communautés israéliennes depuis le 8 octobre 2023. Plus récemment, des attaques de ce type ont été menées le 6 octobre 2024, lorsqu'une salve de roquettes a été tirée du Liban vers la ville côtière de Haïfa et la ville de Tibériade, où plusieurs personnes ont été blessées, dont une grièvement. Le 7 octobre, le Hezbollah a également tiré des roquettes vers la zone métropolitaine de Tel-Aviv, en plus des attaques qu'il continue de mener contre les communautés du nord d'Israël.

L'Iran démontre ainsi clairement, par ses paroles et ses actes, qu'il représente une menace directe pour la paix et la sécurité internationales, tout en mettant activement en œuvre sa stratégie plus large de destruction de l'État d'Israël. Afin de le cerner par une « ceinture de feu », l'Iran et ses supplétifs font actuellement subir à Israël des attaques simultanées sur sept fronts différents, ce qui illustre l'exécution du projet iranien. L'Iran est également coupable d'avoir orchestré une guerre dans la région par l'intermédiaire de ses supplétifs, à savoir le Hezbollah, le Hamas, le Jihad islamique palestinien, les houthistes et les milices chiites en Syrie et en Iraq.

Dans ce contexte, je souhaite rappeler une fois de plus qu'Israël a le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour se protéger et protéger ses citoyens contre les actes d'hostilité perpétrés par l'axe du mal dirigé par l'Iran.

Compte tenu de la gravité de la situation, j'exhorte le Conseil de sécurité à prendre d'urgence des mesures pour régler cette situation en condamnant sans équivoque l'Iran pour ses violations récurrentes de ses résolutions, et à désigner immédiatement le « Corps des gardiens de la révolution islamique » comme une organisation terroriste.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Danny **Danon**
